



Conditions générales de vente LADAPT

1. Contrat

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations et à toutes actions de sensibilisation dispensées par LADAPT et excluent l'application de toute autre disposition.

1.2 Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

1.3 Dans les autres cas, le contrat est formé par la réception, par LADAPT, de la convention de formation signée.

1.4 Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou son entreprise n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

2. Remplacements / Annulations / Reports

2.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

2.2 Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant et sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation.

2.3 Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral (selon le choix du participant) si elles sont reçues au plus tard 1 mois (en jours ouvrés) avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, LADAPT sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire et 100% du montant total pour une annulation à 8 jours ouvrés du début du stage. Cette indemnité ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

2.4 LADAPT se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, ou découlent d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur,

imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil. Ces modifications ne pourront donner lieu au versement d'une quelconque indemnité de dédommagement par LADAPT à son client. En cas d'annulation, les frais d'inscription ne seront pas débités.

3. Tarifs – Paiement

3.1 Les tarifs de nos actions de formation s'entendent nets de taxes (exonération de taxes CGI Art. 261 7-1).

Les établissements de LADAPT bénéficient d'une remise de 20% sur le prix catalogue.

3.2 Pour les actions de sensibilisation, nos tarifs comprennent l'ensemble des éléments énoncés dans la proposition commerciale.

Pour les actions de formation, nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Les frais de restauration sont compris pour les formations inter-entreprises.

3.3 Règlement à la charge du stagiaire: Le règlement de la formation sera dû à réception de la facture.

Règlement à la charge de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic. La formation est facturée au terme de la formation et devra être réglée à réception de la facture.

3.4 Les attestations de présence seront envoyées à réception du règlement de la facture.

4. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission du bulletin de souscription ou du contrat de formation dûment paraphé et signé



implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.

4.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non valablement justifiées, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prestation.

4.3 L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

5. Propriété intellectuelle

5.1 L'organisme formateur met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (supports papier, audiovisuels, outils informatiques...). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations LADAPT ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de LADAPT.

6. Utilisation et protection des données personnelles

6.1 Conformément au RGPD (règlement général sur la protection des données - n°2016/679) et à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que LADAPT sera amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant.

Le traitement de vos données aura pour finalité la gestion des inscriptions aux formations, la gestion

administrative, la gestion des parcours des bénéficiaires, et sont destinés aux services internes de LADAPT, aux partenaires relais, et aux financeurs.

Vous disposez du droit d'accès au traitement pour lequel nous collectons les données, ainsi que, le cas échéant, du droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression de vos données personnelles.

Pour des détails supplémentaires, vous pouvez consulter notre Charte d'utilisation et de protection des Données à Caractère Personnel accessible sur notre site (www.ladapt.net).

Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@ladapt.net.

7. Litige

7.1 Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal Judiciaire de Bobigny sera le seul compétent pour régler le litige.